

l'évolution du droit nucléaire

Au nombre des participants aux journées d'études sur l'évolution du droit nucléaire organisées par l'Agence en avril à Bangkok se trouvaient deux spécialistes qui avaient fait un stage à la Division juridique de l'Agence et occupent maintenant des fonctions importantes à la Commission de l'énergie atomique de leur pays, l'un en qualité de conseiller juridique et l'autre de chef des services juridiques. Tous les autres participants sont associés de très près à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires applicables aux activités nucléaires.

Dix-huit participants et observateurs venus de 11 pays Membres de l'Asie du Sud et du Sud-Est, de l'Extrême-Orient et du Pacifique ont assisté aux journées d'études au cours desquelles les progrès récents du droit nucléaire ont été examinés compte tenu de l'expérience acquise par les fonctionnaires de l'Agence, les spécialistes de l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire et ceux des Etats-Unis. Ces journées d'études ont été ouvertes par M. Pote Sarasin, Premier Ministre adjoint et Ministre du développement national de Thaïlande, et M. Werner Boulanger, (alors Directeur de la Division juridique de l'Agence), au nom du Directeur général, M. Sigvard Eklund. M. Pote Sarasin a rendu hommage à l'Agence qui s'est attachée à favoriser l'échange des connaissances et à encourager l'harmonisation internationale du droit nucléaire.

L'état actuel de la législation nucléaire dans les pays d'Asie a fait l'objet d'un examen fondé sur les communications des participants et sur un projet d'étude, établi par l'Agence, sur les législations nationales. Un projet d'étude sur les procédures d'autorisation applicables aux installations nucléaires a également été communiqué, ainsi qu'un rapport sur l'évolution du système d'autorisation aux Etats-Unis. D'autres rapports portaient sur de nombreux problèmes juridiques posés par l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en particulier, l'harmonisation des conventions régissant le transport maritime des substances nucléaires. On a particulièrement insisté sur la nécessité pour les pays en voie de développement d'obtenir une nouvelle aide pour la mise au point de textes législatifs au sujet des problèmes de sécurité et de responsabilité que posent les activités nucléaires. La fourniture de matières nucléaires sur le plan international et les arrangements juridiques relatifs aux projets communs de recherche ont été également examinés et des critères ont été proposés en vue de définir une méthode pratique de coopération régionale pour les études et réalisations. Les communications



Ouverture des journées d'études organisées à Bangkok sur l'évolution du droit nucléaire. De gauche à droite, MM. Werner Boulanger, qui dirigeait alors la Division juridique; Pote Sarasin, Vice-Premier Ministre et Ministre du développement national de Thaïlande et Ha-Vinh Phuong, Secrétaire scientifique.

présentées seront publiées dans la Collection juridique de l'AIEA étant donné le succès de l'ouvrage intitulé «Droit nucléaire pour un monde en voie de développement» qui a été publié après le premier stage international à Vienne en 1968.

Parmi les participants figuraient des juristes, des scientifiques et des administrateurs qui concourent à l'élaboration des lois et des règlements sur les activités nucléaires dans les pays suivants: Australie, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Thaïlande et Vietnam.

Stage interrégional

Dans le cadre du Programme d'assistance technique pour 1970, un stage interrégional sur les aspects juridiques de l'énergie nucléaire sera organisé à Athènes du 7 au 18 décembre 1970, à l'intention des Etats Membres d'Afrique, du Moyen-Orient et du bassin méditerranéen. Il s'adresse aux administrateurs et aux juristes qui collaborent déjà avec les organismes nationaux de l'énergie atomique à l'élaboration de textes législatifs et d'accords, ou qui pourraient être appelés à le faire. L'état actuel de la législation nucléaire dans les pays représentés, ainsi que les problèmes juridiques découlant de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, seront examinés. Le personnel enseignant comprendra des professeurs en mission. Au programme sont prévus des conférences et des travaux pratiques portant sur les sujets suivants:

- Cadre juridique des activités nucléaires: conditions fondamentales en matière de législation, création d'organismes nationaux de l'énergie atomique;
- Règlements de sécurité applicables aux activités impliquant l'utilisation de matières radioactives et d'autres sources de rayonnements;
- Responsabilité civile et problèmes connexes;
- Coopération internationale: instruments relatifs à l'octroi d'assistance technique, à la fourniture de matières nucléaires et à la création d'entreprises communes dans le domaine de la recherche et des réalisations.